



Organe subsidiaire de mise en œuvre**Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021
au 31 décembre 2020****Note de la Secrétaire exécutive***Résumé*

Le présent document rend compte de l'exécution du budget en 2020 et devrait être lu en parallèle avec le document FCCC/SBI/2021/INF.1, qui fournit des informations sur l'état des contributions au 31 décembre 2020, et avec son additif, qui contient une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, ainsi que des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées en 2020. Conformément à l'approche axée sur les résultats, le présent document informe les Parties de l'état du budget ainsi que des résultats obtenus au 31 décembre 2020. Il contient aussi des informations sur la situation des ressources humaines et de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux administrés par le secrétariat, ainsi qu'un rapport détaillé sur l'exécution des programmes.

Tout au long de l'année 2020, au cours de laquelle la pandémie a considérablement perturbé le calendrier des réunions de la Convention-cadre sur les changements climatiques le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les président(e)s des organes directeurs et des organes subsidiaires et le Bureau des organes directeurs afin de minimiser les perturbations et de faire progresser au mieux le processus de la Convention.

Au 31 décembre 2020, les dépenses totales pour 2020 s'élevaient à 57,6 millions d'euros, soit 68 % du montant budgété, tandis que 78 % du budget de base avaient été dépensés.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction	4
A. Mandat	4
B. Objet de la note	4
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	4
II. Résumé opérationnel	4
A. Points forts de l'exécution du programme	4
B. État financier récapitulatif	5
III. Exécution du budget.....	5
A. Aperçu des budgets et des dépenses pour tous les fonds et comptes spéciaux	5
B. Budget et dépenses par fonds.....	7
IV. Exécution des programmes	12
A. Coordination des programmes	12
B. Division Adaptation.....	12
C. Division Atténuation.....	14
D. Division Moyens de mise en œuvre.....	14
E. Division Transparence	16
F. Coordination des opérations	17
G. Division Affaires juridiques.....	17
H. Division Affaires de la Conférence.....	18
I. Division Services administratifs, ressources humaines et technologies de l'information et de la communication	19
J. Division Appui intergouvernemental et progrès collectifs	20
K. Division Communication et participation	22
L. Division Stratégie	23
 Annexes	
I. Informations générales sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie des fonds relevant de la Convention.....	25
II. Budgets pour l'exercice biennal 2020-2021 pour les fonds relevant de la Convention et dépenses au 31 décembre 2020, par ligne de crédit.....	28
III. Postes et personnel	30
IV. Situation des fonds relevant de la Convention	34
V. Projets et manifestations financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2020, au 31 décembre 2020.....	39

Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
Fonds de Bonn	Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Initiative REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestier ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
MDP	mécanisme pour un développement propre
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Parties visées à l'annexe I	Parties visées à l'annexe I de la Convention
PNA	plan national d'adaptation
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
RIT	relevé international des transactions
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TT:CLEAR	mécanisme d'échange d'informations sur les technologies

I. Introduction

A. Mandat

1. La COP, à sa vingt-cinquième session, et la CMP, à sa quinzième session, ont approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021¹.
2. À sa vingt-cinquième session, la COP a prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme².

B. Objet de la note

3. On trouvera dans le présent document des informations au 31 décembre 2020 sur l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021 et sur l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux administrés par le secrétariat. Ce document devrait être lu en parallèle avec le document FCCC/SBI/2021/INF.1, qui fournit des informations sur l'état des contributions au 31 décembre 2020, et avec son additif, qui contient une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, ainsi que des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées en 2020.
4. Comme demandé par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU dans une de ses recommandations³, on trouvera dans le présent document davantage d'informations relatives aux budgets administrés par le secrétariat et à leur exécution que dans les rapports précédents. Des informations détaillées sur les recettes et les dépenses de chaque fonds sont présentées à l'annexe IV. Le rapport fournit également des informations détaillées sur les ressources humaines (annexe III) et sur les dépenses afférentes à chaque projet et événement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (annexe V).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI est invité à prendre note des renseignements présentés ici et à arrêter les mesures à prévoir dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la vingt-sixième session de la COP et à la seizième session de la CMP.

II. Résumé opérationnel

A. Points forts de l'exécution du programme

6. Les activités et les produits du programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2020-2021 sont décrits dans le document FCCC/SBI/2019/4/Add.1 et dans le programme de travail actualisé en date du 1^{er} janvier 2020⁴.
7. Tout au long de l'année 2020, au cours de laquelle la pandémie a considérablement perturbé le calendrier des réunions au titre de la Convention, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec la présidence de la vingt-cinquième session de la COP, la future présidence de la vingt-sixième session de la COP, les président(e)s des organes subsidiaires et le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA afin de minimiser les perturbations et de faire progresser au mieux le processus de la Convention. Pour suppléer les négociations en personne, le secrétariat a aidé les président(e)s et les champions de haut niveau pour l'action

¹ Décisions 17/CP.25, par. 1, et 6/CMP.15, par. 1.

² Décision 17/CP.25, par. 22.

³ FCCC/SBI/2019/INF.9, annexe, par. 161.

⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/230892>.

climatique à organiser plusieurs événements en ligne en lien avec la Convention, notamment l'Élan de juin pour le climat et les Dialogues sur le climat de 2020.

8. Le secrétariat a continué d'aider les organes constitués à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans de travail et à organiser des réunions à distance. Il a également continué d'appuyer le processus intergouvernemental en mettant en œuvre les obligations de suivi, de notification et de vérification au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, et il a lancé les travaux de mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et d'adaptation des Parties et du secrétariat aux nouvelles dispositions en matière de suivi, de notification et de vérification.

B. État financier récapitulatif

9. Au 31 décembre 2020, 57,6 millions d'euros, soit 68 % du budget intégré total de 84,9 millions d'euros pour 2020, avaient été dépensés.

10. Le report des réunions de session des organes directeurs et des organes subsidiaires a considérablement pesé sur les taux d'exécution du budget de base (78 %), du budget supplémentaire hors application conjointe (62 %) et du budget du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, de même que la tenue en ligne de la plupart des autres réunions, ateliers et manifestations. En raison de la tenue d'un nombre de réunions à distance beaucoup plus important que d'habitude, il a fallu financer l'acquisition de systèmes appropriés et adapter les modalités de travail pour pouvoir continuer à appuyer le processus intergouvernemental de façon efficace.

III. Exécution du budget⁵

A. Aperçu des budgets et des dépenses pour tous les fonds et comptes spéciaux

11. La présente section donne un aperçu des budgets et des dépenses réelles pour tous les fonds et comptes spéciaux, y compris une ventilation par division ou ligne de crédit. On trouvera à l'annexe I des renseignements généraux sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie de chaque fonds et compte spécial, qui facilitent la compréhension des informations relatives aux montants détaillés fournies dans cette section.

12. Le budget de base et le budget du RIT ayant été approuvés en euros, tous les budgets figurant dans le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2020-2021⁶ et dans le programme de travail⁷ actualisé au 1^{er} janvier 2020 ont été présentés en euros afin de faciliter l'examen des besoins de financement globaux pour l'exercice biennal. Les budgets et les dépenses présentés dans ce chapitre sont donc également libellés en euros.

13. Le montant total des budgets pour l'exercice biennal 2020-2021, tels qu'ils figurent dans le programme de travail actualisé, s'élevait à 172,2 millions d'euros. Pour 2020, le montant total était de 84,4 millions d'euros, dont 57,6 millions d'euros (68 %) avaient été dépensés au 31 décembre 2020.

14. Le tableau 1 présente l'ensemble des budgets et des dépenses au 31 décembre 2020, ventilés par sources de financement (en euros et en pourcentage de l'exécution du budget). Les montants présentés comprennent les dépenses d'appui aux programmes et le montant correspondant au recouvrement des coûts internes auprès des divisions, mais excluent le compte spécial pour l'appui au programme et le compte spécial pour les activités liées au recouvrement des coûts, afin d'éliminer les doubles comptages. On trouvera au chapitre III.B

⁵ Conformément à la pratique antérieure, ce rapport est basé sur le principe de « comptabilité de caisse modifiée », qui combine la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. Les recettes sont comptabilisées lorsque l'argent est reçu, et les dépenses sont comptabilisées en totalité lorsque les engagements sont créés.

⁶ FCCC/SBI/2019/4 et Add.1 et 2.

⁷ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/230892>.

le détail des budgets du compte spécial pour l'appui au programme et du compte spécial pour les activités liées au recouvrement des coûts.

15. Au cours de la période considérée, le taux d'exécution a été compris entre 59 % pour le budget du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions et 99 % pour le budget du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre. Le montant négatif des dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et du compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables s'explique par l'annulation d'engagements des années précédentes et des remboursements liés au déplacement de la vingt-cinquième session de la COP du Chili vers l'Espagne.

16. Le détail des budgets et des dépenses de chaque fonds est présenté au chapitre III.B. Un aperçu des budgets et des dépenses de tous les fonds relevant de la Convention ventilés par lignes de crédit (qui correspondent à peu près aux divisions du secrétariat) est présenté à l'annexe II.

Tableau 1

Budgets pour l'exercice biennal 2020-2021 et dépenses par source de financement en 2020, au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Source de financement</i>	<i>Budget 2020-2021</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Dépenses 2020^a</i>	<i>Dépenses/budget 2020 (en %)</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	59 847 784	29 817 417	23 215 130	78
Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires	57 707 413 ^b	28 908 523	17 935 958	62
Budget du mécanisme d'application conjointe	1 069 698	534 849	516 281	97
Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions	4 610 775	2 305 388	1 354 617	59
Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre	30 648 709	16 121 435	15 908 232	99
Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention	9 602 000	4 801 000	(332 738) ^b	s.o.
Fonds de Bonn	3 579 044	1 789 522	1 599 981	89
Compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables	2 423 751	680 476	(2 573 888) ^c	s.o.
Total	169 489 174^b	84 958 610	57 623 573	68

Note : Tous les budgets sont libellés en euros à des fins de cohérence de la présentation.

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé.

^b Les montants totaux des ressources supplémentaires et du budget intégré, y compris pour les travaux relatifs aux questions relevant de l'article 6 de l'Accord de Paris, s'élèvent à respectivement 60,4 millions et 172 millions d'euros.

^c Le montant négatif de dépenses (entre parenthèses) s'explique par l'annulation d'engagements des années précédentes et par des remboursements.

B. Budget et dépenses par fonds⁸

1. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

17. La COP, à sa vingt-cinquième session, et la CMP, à sa quinzième session, ont approuvé un budget total de 59,8 millions d'euros pour l'exercice biennal 2020-2021 (voir le tableau 1). À sa deuxième session, la CMA a approuvé la décision adoptée par la COP⁹.

18. Le tableau 2 présente le budget de base pour 2020, première année de l'exercice biennal, ventilé par ligne de crédit, tel qu'approuvé par les organes directeurs et réaffecté par la Secrétaire exécutive en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la Conférence des Parties¹⁰, ainsi que les dépenses afférentes au programme pour 2020 au 31 décembre 2020.

Tableau 2

Budget de base approuvé et modifié pour 2020 et dépenses par ligne de crédit au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Ligne de crédit</i>	<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Budget modifié par la Secrétaire exécutive</i>	<i>Dépenses^a</i>
Stratégie	1 667 860	1 811 920	1 531 994
Coordination des programmes	256 940	256 940	149 713
Adaptation	3 261 940	3 017 690	2 182 324
Atténuation	2 049 500	1 790 780	1 370 983
Moyens de mise en œuvre	3 018 600	3 018 600	2 552 841
Transparence	6 159 920	6 177 560	5 096 717
Coordination des opérations	588 980	588 980	279 728
Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat ^b	1 293 335	1 293 335	966 338
Services administratifs, ressources humaines et TIC	2 115 905	2 004 374	1 646 782
Affaires de la Conférence	1 324 120	1 300 600	1 066 947
Affaires juridiques	1 160 680	1 143 040	894 970
Appui intergouvernemental et progrès collectifs	1 579 820	1 824 070	1 443 997
Communication et participation	1 664 740	1 914 451	1 180 933
GIEC ^c	244 755	244 755	244 755
Dépenses d'appui aux programmes	3 430 322	3 430 322	2 606 107
Total	29 817 417^d	29 817 417^d	23 215 130

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé.

^b Budget géré par les services administratifs, les ressources humaines et la division des TIC.

^c Provision pour une subvention annuelle au GIEC.

^d Ne comprend pas l'ajustement de la réserve de trésorerie.

19. Des réallocations budgétaires ont été effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de l'examen structurel du secrétariat. Si le budget total est resté le même, plusieurs réallocations budgétaires ont été faites en faveur de quatre lignes de crédit (Stratégie, Transparence, Appui intergouvernemental et progrès collectifs et Communication et participation) avec pour corollaire

⁸ Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé. En raison des arrondis, les chiffres présentés dans les tableaux peuvent ne pas correspondre à la somme exacte.

⁹ FCCC/PA/CMA/2019/6, par. 69 a).

¹⁰ Décision 17/CP.25, par. 13.

la diminution des montants alloués à cinq lignes de crédit (Adaptation ; Atténuation ; Services administratifs, ressources humaines et TIC ; Affaires de la Conférence ; Affaires juridiques).

20. Le tableau 3 présente le budget de base pour 2020 et les dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020. Le total des dépenses, y compris les dépenses d'appui aux programmes, s'est élevé à 23,2 millions d'euros, soit 78 % du budget de base pour 2020. Le niveau inférieur aux prévisions des dépenses de personnel s'explique par le nombre important de postes budgétisés vacants, qui devraient être pourvus en 2021 une fois l'examen structurel du secrétariat achevé.

21. Le niveau élevé des contributions impayées et des retards de paiement a continué de peser sur l'exécution du budget de base en 2020. Seulement 71,4 % des contributions avaient été encaissées au 31 décembre 2020. Le secrétariat a géré la situation en débloquant des fonds pour les départements et les divisions en fonction de la situation de trésorerie. Lorsque les postes actuellement vacants auront été pourvus, il sera encore plus important pour l'exécution du budget de base que les contributions soient versées en temps voulu.

Tableau 3

Budget de base pour 2020 et dépenses par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	20 333 415	17 950 166	88
Dépenses autres que les dépenses de personnel	5 808 925	2 414 102	42
GIEC	244 755	244 755	100
Dépenses d'appui aux programmes	3 430 322	2 606 107	76
Total	29 817 417^b	23 215 130	78

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

^b Ne comprend pas l'ajustement de la réserve de trésorerie.

2. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, y compris l'application conjointe

22. De nombreuses activités de base continuent d'être financées par les contributions volontaires versées par les Parties et des entités non parties au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, ce qui permet au secrétariat d'exécuter plus efficacement le programme de travail.

23. Le tableau 4 fait apparaître le budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, y compris l'application conjointe, et les dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020. Le taux d'exécution du budget du Fonds était de 63 % au 31 décembre 2020 et variait considérablement d'un projet à l'autre (voir annexe V).

Tableau 4

Budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, y compris l'application conjointe, et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	9 904 860	7 758 066	78
Dépenses autres que les dépenses de personnel	16 151 221	8 593 139	53
Dépenses d'appui aux programmes	3 387 291	2 101 034	62
Total	29 443 372	18 452 239	63

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

3. Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions

24. À sa quinzième session, la CMP a approuvé le budget du RIT pour l'exercice biennal 2020-2021, soit 4 610 775 euros¹¹. On trouvera au tableau 5 le budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions et les dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020. Le taux d'exécution du budget du Fonds était de 59 % au 31 décembre 2020. En raison de plusieurs départs, de la restructuration du secrétariat et de la diminution des activités opérationnelles, les effectifs du RIT au cours de la période à l'examen ont été inférieurs à ce qui était prévu dans le budget.

Tableau 5

Budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	764 400	467 675	61
Dépenses autres que les dépenses de personnel	1 275 767	740 373	58
Dépenses d'appui aux programmes	265 221	146 569	55
Total	2 305 388	1 354 617	59

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

4. Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre

25. Le Conseil exécutif du MDP a adopté le plan d'activité et de gestion du mécanisme pour 2020-2021 à sa 104^e réunion tenue en septembre 2019. Le budget pour 2020 approuvé par le Conseil s'élevait à 16,1 millions d'euros. Bien que le budget ait été approuvé en dollars des États-Unis, il est présenté en euros – comme dans le programme de travail actualisé – afin de renforcer la transparence de l'exécution globale du budget. Il se peut toutefois que le taux d'exécution du budget soit surestimé en raison de la conversion en euros.

26. On trouvera au tableau 6 le budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre et les dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020. Le taux d'exécution du budget du Fonds était de 99 % au 31 décembre 2020.

Tableau 6

Budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	9 611 958	9 797 587	102
Dépenses autres que les dépenses de personnel	4 654 799	4 261 314	92
Dépenses d'appui aux programmes	1 854 678	1 849 331	100
Total	16 121 435	15 908 232	99

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

5. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention

27. Le budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention s'élevait à 4,8 millions d'euros. Les organes directeurs et les organes subsidiaires ne se sont pas réunis en 2020 en raison de la pandémie de

¹¹ Décision 5/CMP.15.

COVID-19. Le tableau 7 fait apparaître le budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et les dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020. Le montant négatif de dépenses de 0,3 million s'explique par l'annulation d'engagements de 2019 et par des remboursements.

Tableau 7

Budget pour 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–
Dépenses autres que les dépenses de personnel	4 248 673	(293 305) ^b
Dépenses d'appui aux programmes	552 327	(39 433) ^b
Total	4 801 000	(332 738)

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

^b Le montant négatif de dépenses (entre parenthèses) s'explique par l'annulation d'engagements de 2019 et par des remboursements.

6. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand

28. Le budget pour 2020 du Fonds de Bonn s'élevait à 1,8 million d'euros. Les réunions de 2020 des organes subsidiaires n'ayant pu se tenir à Bonn en raison de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement allemand a autorisé que les fonds soient utilisés à d'autres fins, notamment pour les plateformes de réunion à distance et les principaux outils de conférence et systèmes informatiques.

29. Le tableau 8 présente le budget 2020 et les dépenses du Fonds de Bonn par rubrique budgétaire, comme convenu avec le Gouvernement allemand. Le taux d'exécution du budget du Fonds était de 89 % au 31 décembre 2020.

Tableau 8

Budget pour 2020 du Fonds de Bonn et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Organisation et service des réunions intergouvernementales	970 028	908 110	94
Activités du secrétariat	543 498	477 533	88
Documentation et informations relatives aux réunions	70 122	35 924	51
Dépenses d'appui aux programmes	205 874	178 414	87
Total	1 789 522	1 599 981	89

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

7. Compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables

30. Le secrétariat gère les fonds servant à financer les dépenses occasionnées par la séparation des bureaux et le déménagement dans un nouveau bâtiment sur le complexe des Nations Unies à Bonn, qui relèvent du compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables. Le financement de ces opérations est assuré par le Gouvernement allemand. Le compte spécial reçoit des fonds supplémentaires dans le cadre d'accords conclus avec les pays qui accueillent une session de la COP. Bien qu'aucun accord avec un pays hôte n'ait été conclu en 2020 en raison du report de la vingt-sixième session de la COP, les dépenses présentent un solde négatif en raison de remboursements relatifs à la vingt-cinquième session de la COP.

31. Le tableau 9 présente le budget lié à la séparation et au déménagement des bureaux pour 2020, ventilé par objet de dépense, ainsi que les remboursements relatifs à la vingt-cinquième session de la COP, au 31 décembre 2020.

Tableau 9

Budget pour 2020 du compte spécial des conférences et autres dépenses recouvrables, et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Séparation des bureaux et déménagement			
Traitements et autres dépenses de personnel	391 020	319 894	82
Dépenses autres que les dépenses de personnel	257 052	181 677	71
Dépenses d'appui aux programmes	32 404	25 183	78
Total	680 476	526 754	77
Remboursements relatifs à la vingt-cinquième session de la COP			
Traitements et autres dépenses de personnel	–	(79 978) ^b	s.o.
Dépenses autres que les dépenses de personnel	–	(2 853 497) ^b	s.o.
Dépenses d'appui aux programmes	–	(167 167) ^b	s.o.
Total	–	(3 100 642)^b	s.o.
Total général	680 476	(2 573 888)	s.o.

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

^b Le montant négatif de dépenses (entre parenthèses) s'explique par l'annulation d'engagements de 2019 et par des remboursements.

8. Compte spécial pour l'appui au programme

32. Le tableau 10 présente le budget pour 2020 du compte spécial pour l'appui au programme et les dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020. Le taux d'exécution du budget du compte était de 86 % au 31 décembre 2020.

Tableau 10

Budget pour 2020 du compte spécial pour l'appui au programme et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	6 157 340	5 866 649	95
Dépenses autres que les dépenses de personnel	2 432 964	1 554 764	64
Total partiel	8 590 304	7 421 413	86

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

9. Compte spécial pour les activités liées au recouvrement des coûts

33. Le tableau 11 présente le budget pour 2020 du compte spécial pour les activités liées au recouvrement des coûts et les dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020. Le taux d'exécution du budget du compte était de 93 % au 31 décembre 2020.

Tableau 11

Budget pour 2020 du compte spécial pour les activités liées au recouvrement des coûts et dépenses ventilées par objet de dépense au 31 décembre 2020

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Taux d'exécution</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	2 687 160	2 877 928	107
Dépenses autres que les dépenses de personnel	3 109 881	2 497 540	80
Total	5 797 041	5 375 468	93

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles lorsque le présent document a été rédigé.

IV. Exécution des programmes

A. Coordination des programmes

34. La Coordination des programmes fournit des grandes orientations et supervise le travail des quatre divisions des programmes (Adaptation, Atténuation, Moyens de mise en œuvre et Transparence). Elle veille à la cohérence de la stratégie, des activités de fond et des activités administratives et favorise les synergies dans l'exécution des programmes de travail, notamment en lien avec les processus intergouvernementaux établis et les organes constitués.

35. La Coordination des programmes représente le secrétariat, y compris la Secrétaire exécutive, à l'occasion de discours, de tables rondes et de conversations portant sur un large éventail de sujets et associant diverses parties prenantes, notamment en ce qui concerne l'Action pour l'autonomisation climatique, le Forum mondial sur l'environnement organisé par le Groupe d'experts sur le changement climatique de l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030).

36. La Coordination des programmes a renforcé la coopération du secrétariat avec les organisations établies à Bonn et a assuré la coordination et la supervision de la collaboration avec le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national ; elle a également donné des conseils sur les processus internes innovants.

37. En termes de gestion, d'administration des ressources financières et de coordination des activités, la Coordination des programmes a continué d'appuyer tous les processus existants et les travaux des quatre divisions, conformément aux règles et règlements des Nations Unies et aux politiques appliquées au titre de la Convention.

B. Division Adaptation

38. La division Adaptation aide les Parties à renforcer leur capacité d'adaptation, à améliorer leur résilience et à réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques. Au cours de la période considérée, elle a 1) facilité le dialogue intergouvernemental sur l'adaptation et les pertes et préjudices, notamment en appuyant le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA et en apportant un soutien au programme de travail de Nairobi, au Mécanisme international de Varsovie et au processus d'examen technique des mesures d'adaptation ; 2) appuyé les travaux des organes constitués (le Comité de l'adaptation, le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie) ; 3) administré les données et informations relatives à l'adaptation ; 4) favorisé une participation plus large sur les thèmes de l'adaptation et des pertes et préjudices.

39. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des contraintes qui en découlent, la majorité des réunions et ateliers prévus se sont tenus en ligne ; seuls quelques événements,

tels que l'Expo PNA¹² et le Forum de l'adaptation, ont été reportés à 2021. Néanmoins, tous les organes constitués, processus et programmes de travail appuyés par la division ont progressé dans leurs travaux conformément à leurs mandats et plans de travail respectifs. Les résultats de ces travaux ont été présentés à l'occasion de l'Élan de juin pour le climat et des Dialogues sur le climat.

40. La division a aidé les pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés (PMA), à élaborer et à soumettre leur PNA avant la fin de l'année 2020 ou peu après en facilitant la mise en œuvre des orientations techniques formulées par le Groupe d'experts des PMA, ainsi qu'en repérant et en éliminant les obstacles liés au processus d'élaboration et de réalisation de ces plans et en incitant les organisations concernées à apporter une assistance technique dans le cadre de l'initiative des PNA ouverts.

41. Les travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi ont consisté à collaborer avec des partenaires pour répondre aux besoins des Parties et des organes constitués, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des actions avec des groupes d'experts dans des domaines thématiques prescrits, en particulier les océans et la biodiversité. Des réunions de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation ont également été organisées dans le cadre du programme de travail de Nairobi ; elles ont notamment porté sur la conservation et le partage d'informations visant à combler les lacunes de connaissances en matière d'adaptation en particulier pour les PMA et les petits États insulaires en développement. Un nouveau format comportant des activités de portée restreinte et plus ciblées, y compris des webinaires et des concours, a été mis en œuvre dans le cadre du processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

42. L'appui apporté au Comité de l'adaptation a permis d'obtenir les premiers résultats attendus au titre de l'Accord de Paris, notamment une publication portant sur la manière dont les pays en développement font face aux risques climatiques, qui visait à prendre en compte leurs efforts d'adaptation. Grâce au soutien fourni au Mécanisme international de Varsovie, son Comité exécutif a pu publier sa première note d'orientation, élaborée conjointement avec le Comité exécutif de la technologie. Un appui a également été apporté au Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices pour le lancement de son portail Web, ainsi qu'à trois groupes d'experts pour faciliter la mise en œuvre des axes de travail stratégiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie portant sur les phénomènes qui se manifestent lentement, les pertes autres qu'économiques et les activités visant à prévenir les pertes et les préjudices, à les réduire au minimum et à y faire face. Le Groupe de facilitation a rendu opérationnelle la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et facilité la mise en œuvre de ses fonctions, notamment dans le cadre de son plan de travail pour 2020-2021 qui a été récemment approuvé.

43. La division a également continué de maintenir et d'améliorer ses portails de données et d'informations, notamment le portail de connaissances sur l'adaptation, la plateforme NAP Central et le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, ainsi que de communiquer sur ses comptes de médias sociaux. Elle a également élaboré le portail Web de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. Le registre des communications relatives à l'adaptation n'a pas été adopté en 2020 en raison du report de la vingt-sixième session de la COP. À titre d'arrangement transitoire, le secrétariat a publié les communications relatives à l'adaptation soumises par les Parties sur une page Web provisoire et a mis à disposition des documents d'information pour aider les pays en développement Parties à comprendre les directives relatives aux communications sur l'adaptation, ainsi que les dispositions du cadre de transparence renforcé relatives à l'adaptation.

¹² Certains modules techniques de l'Expo PNA ont été organisés en ligne, notamment la plateforme nationale des PNA, les dialogues nationaux sur les PNA et deux webinaires, dont un sur les moyens de faciliter la planification de l'adaptation et le renforcement de la résilience dans la phase de relèvement post-COVID-19.

C. Division Atténuation

44. La division Atténuation aide les Parties à communiquer et à coopérer à la mise en œuvre d'activités nationales ambitieuses, qui s'inscrivent dans l'action menée au niveau mondial visant à limiter l'augmentation de la température à un niveau nettement inférieur à 2 °C et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C de plus que les niveaux préindustriels. Elle les appuie dans l'élaboration, la communication et la mise en œuvre effective de CDN ambitieuses d'une manière qui favorise la clarté, la transparence et la compréhension et facilite la comptabilisation grâce à l'utilisation de démarches collaboratives, de mécanismes, d'engagements-cadres et d'instruments économiques qui amplifient les effets des mesures d'atténuation et promeuvent le développement durable.

45. Au cours de la période considérée, la division a facilité le dialogue intergouvernemental en organisant des événements virtuels informels pour faire progresser les travaux techniques du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et a continué de collaborer activement, au nom du secrétariat, avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs stratégies et politiques climatiques. En ce qui concerne ses objectifs relatifs aux processus établis, la division a élaboré un ensemble d'informations sur la réduction au minimum des impacts négatifs conformément au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, a contribué à une compilation-synthèse des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I et a organisé une réunion en ligne de trois jours au cours de laquelle des experts du monde entier ont débattu du cadre bâti, en particulier de l'efficacité énergétique des bâtiments et des approches circulaires dans le secteur de la construction.

46. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs relatifs aux organes constitués, la division a organisé des réunions en ligne pour le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, le Conseil exécutif du MDP et le Comité de supervision de l'application conjointe, ainsi que le vingt-deuxième Forum des administrateurs de systèmes de registres.

47. La division administre le portail de données sur les outils de modélisation des mesures d'intervention et a continué de fournir un appui au MDP. Plus de 5 000 transactions ont été traitées dans le registre, plus de 600 demandes de renseignements émanant de parties prenantes externes ont été traitées, et les bases de données relatives aux activités de projet et aux programmes d'activités ont été tenues à jour.

48. Pour atteindre ses objectifs relatifs au renforcement de la participation des parties prenantes, la division Atténuation a continué de s'appuyer sur les centres régionaux de collaboration pour faciliter l'action climatique en réponse aux besoins exprimés par les pays et aux propositions de collaboration émanant d'autres organisations multilatérales. Les centres de collaboration régionale, en coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies, ont mené quatre enquêtes pour évaluer les besoins des pays de leur région en matière de CDN, facilité les consultations des parties prenantes et réalisé des analyses techniques pour plus de 20 pays pour les aider à mettre en œuvre leur CDN dans le cadre de l'initiative des instruments de collaboration pour une action climatique ambitieuse. Ils ont également organisé des événements en ligne ayant trait aux impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte et lancé une plateforme virtuelle où l'on trouve un calendrier des événements en ligne prévus dans chacune des six régions.

49. En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, la division a continué de superviser et d'appuyer le fonctionnement du MDP et du mécanisme d'application conjointe, ainsi que le dispositif d'élaboration de rapports, d'examen et de conformité qui y est associé.

D. Division Moyens de mise en œuvre

50. La division Moyens de mise en œuvre aide les Parties à trouver des financements, à se procurer des technologies et à renforcer leurs capacités, ainsi qu'à les mobiliser et les développer aux fins de l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

51. La division a apporté son appui au Comité permanent du financement, notamment pour l'élaboration de son plan de travail 2020-2021, l'organisation de deux réunions en ligne, la préparation du projet de quatrième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat et le projet de premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement Parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, la participation à des activités de sensibilisation en rapport avec la Convention, et les préparatifs du prochain Forum du Comité permanent du financement sur le thème du financement des solutions fondées sur la nature. La division a également organisé la première partie de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique qui s'est tenu pendant les Dialogues sur le climat, collaboré avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier concernant la mobilisation du financement de l'action climatique, la planification et la fourniture de données sur ce sujet, sollicité les entités des Nations Unies ainsi que divers autres organismes sur les plans bilatéral, régional et multilatéral afin d'aider les pays en développement Parties à évaluer leurs besoins et leurs priorités pour ce qui est de l'application de la Convention et de l'Accord de Paris au moyen d'ateliers et d'évaluations techniques, fourni un appui technique et fonctionnel au Fonds pour l'adaptation au titre des paragraphes 5 et 7 de l'article 9 de l'Accord de Paris et sur les questions relatives à la transparence de l'appui au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris, et organisé des événements en ligne informels pendant l'Élan de juin et les Dialogues sur le climat.

52. La division a élaboré des documents officiels où l'on trouve une synthèse des besoins technologiques recensés par les Parties non visées à l'annexe I et des informations sur les différentes possibilités d'harmoniser les processus relatifs à l'examen indépendant du CTRC et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique et une présentation des incidences de ces options, lancé le deuxième examen indépendant du fonctionnement du CTRC, appuyé les travaux du Comité exécutif de la technologie (CET) en organisant deux réunions en ligne et des événements pendant l'Élan de juin et les Dialogues sur le climat, notamment la Journée de la technologie, et élaboré des publications, notamment des notes d'orientation du CET sur le renforcement de la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques et sur les technologies permettant d'éviter, de réduire au minimum et de prendre en compte les pertes et préjudices dans les zones côtières, ainsi qu'une publication sur les approches novatrices visant à accélérer et à intensifier la mise en œuvre des technologies climatiques aux fins de l'atténuation et de l'adaptation. Elle a également organisé quatre réunions régionales d'experts techniques sur les solutions de climatisation intelligentes sur le plan climatique pour les bâtiments écologiques, facilité la participation active des organisations ayant le statut d'observateur à ses travaux, collaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement en participant activement aux réunions du Conseil consultatif du CTRC, et mené des activités de communication et de sensibilisation, notamment l'actualisation et la maintenance du TT:CLEAR.

53. La division a organisé le neuvième Forum de Durban sur le renforcement des capacités et la quatrième réunion du Comité de Paris, qui s'est tenue en ligne au moment de l'Élan de juin, élaboré des documents officiels pour faciliter les négociations sur le renforcement des capacités, et appuyé les travaux intersessions du Comité de Paris. Elle a également organisé un certain nombre d'événements en ligne, notamment la journée du renforcement des capacités « Des connaissances à l'action » pour la région Afrique, quatre webinaires dans le cadre du réseau du Comité de Paris et deux événements à l'occasion des Dialogues sur le climat, élaboré des produits de communication et d'information diffusés sur le site, les comptes de médias sociaux et le portail de renforcement des capacités du Comité de Paris, appuyé des activités visant à renforcer la collaboration entre le secrétariat et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, et assuré la supervision du Fellowship Capacity Award Program to Advance Capabilities and Institutional Training (programme de bourses d'études pour le renforcement des capacités et la formation institutionnelle).

E. Division Transparence

54. La division Transparence appuie le processus intergouvernemental relatif au suivi, à la notification et à la vérification dans le cadre de la Convention et de son Protocole de Kyoto et le cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris, notamment en fournissant une assistance technique aux pays en développement et une formation aux experts qui participent aux processus d'établissement de rapports, d'examen et d'analyse. Elle rend opérationnel le cadre de transparence renforcé et appuie des travaux sur des questions méthodologiques portant notamment sur les inventaires de GES, les activités REDD+, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, les directives du GIEC et les paramètres de mesure communs. Elle appuie également les travaux du GCE relatifs à la transparence et gère une base de données de référence sur la transparence, en administrant et en analysant des informations.

55. Au cours de la période considérée, la division a continué de fournir un appui fonctionnel au dialogue intergouvernemental, malgré l'absence de sessions de négociation en raison de la pandémie de COVID-19. Elle a appuyé la préparation et l'organisation de l'Élan de juin et des Dialogues sur le climat en organisant une série d'événements et d'ateliers consacrés à la transparence, à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, aux inventaires de GES et à l'utilisation des tableaux de notification, et à l'évaluation multilatérale, et en favorisant un échange de vues axé sur la facilitation. Elle s'est également occupée des aspects des travaux du GCE liés à la transparence, des rapports des Parties visées à l'annexe I et de leur examen, des rapports des Parties non visées à l'annexe I, du logiciel de notification du cadre commun de présentation, du calendrier commun pour les CDN, et de la mise en œuvre et du niveau d'ambition d'ici à 2020.

56. La division Transparence a également appuyé le processus intergouvernemental en mettant en œuvre les obligations de suivi, de notification et de vérification. Elle a mené à bien 91 examens techniques, analyses et évaluations de 30 rapports biennaux et élaboré 21 rapports biennaux actualisés, dont cinq contenaient des résultats d'activités REDD+, 25 soumissions d'inventaires de GES et 15 soumissions de niveaux d'émission de référence pour les forêts dans le cadre de l'initiative REDD+. Plus de 300 experts ont participé à des examens en ligne. La division a organisé l'évaluation multilatérale de 10 pays développés et un échange de vues axé sur la facilitation pour 17 pays en développement, qui se sont tous deux déroulés en ligne. Elle a également organisé deux réunions virtuelles des examinateurs principaux des inventaires de GES, des communications nationales et des rapports biennaux. La division a élaboré et publié de nombreux rapports, notamment le rapport de compilation-synthèse des quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I, des rapports sur l'état des inventaires de GES, un rapport d'information global sur les GES, un rapport sur les données relatives aux GES, un rapport de compilation et de comptabilisation, des rapports sur l'examen technique des inventaires de GES et des rapports biennaux, et un rapport sur l'état de la soumission des rapports biennaux. Elle a donné aux pays au développement accès au logiciel de notification du CRF et mis à jour l'interface d'accès aux données relatives aux GES sur la base des récentes soumissions des Parties. Elle a également donné un accès permanent à tous les systèmes et outils liés à la transparence, amélioré plusieurs outils utilisés pour la communication et l'examen, et continué de gérer le traitement et la publication des rapports nationaux.

57. La division a continué d'appuyer le GCE en organisant six réunions et un forum informel, en animant sept ateliers sur le suivi, la notification et la vérification et le cadre de transparence renforcé, qui ont réuni 296 participants de 108 pays, en organisant six webinaires avec 400 experts, en mettant à jour et en traduisant ses supports de formation et en élaborant de nouvelles orientations techniques et des vidéos sur le suivi, la notification et la vérification et le cadre de transparence renforcé. Elle a également animé 18 sessions de formation sur l'application des informations visant à améliorer la clarté, la transparence et la compréhension et à suivre les progrès de la mise en œuvre des CDN, auxquelles ont assisté 770 participants de 90 pays. La division a également organisé cinq ateliers sur l'assurance qualité des inventaires nationaux de GES pour les pays en développement, auxquels ont participé 220 experts. En 2020, 311 des 754 experts désignés pour suivre une formation en ligne sur les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet*

de serre ont été certifiés, et 317 autres experts se sont inscrits au deuxième cycle du programme. La division a proposé des formations en ligne assorties d'examens à l'intention des experts chargés des analyses techniques des rapports biennaux actualisés, des examens techniques des communications nationales et des rapports biennaux, des examens techniques des inventaires de GES et des examens des renseignements communiqués en application de l'article 8 du Protocole de Kyoto, ce qui a permis de certifier 132 experts.

58. La division a lancé le travail d'opérationnalisation du cadre de transparence renforcé et a aidé les Parties et le secrétariat à utiliser le nouveau système de suivi, de notification et de vérification. Elle a également aidé les Parties à utiliser ce système pour faciliter l'élaboration de leurs prochaines CDN et organisé 25 webinaires et réunions publiques, ce qui a favorisé la participation au cadre de transparence en renforçant la collaboration avec d'autres organisations. Elle a lancé une initiative en faveur d'une participation universelle au cadre de transparence renforcé afin de susciter une dynamique mondiale, de favoriser la sensibilisation et l'adhésion des dirigeants politiques et de renforcer les capacités nationales des Parties en matière de transparence, et ainsi de promouvoir une application ambitieuse de l'Accord de Paris.

59. La division a continué de diriger les travaux sur les questions liées à la transparence et les questions sectorielles, en coopérant avec différentes organisations.

F. Coordination des opérations

60. La Coordination des opérations veille à ce que les Parties bénéficient d'un large éventail de services juridiques, logistiques, documentaires et informatiques, ainsi que d'un appui en matière de voyages afin de favoriser une coopération et un appui internationaux complets et cohérents pour la mise en œuvre d'actions visant à la réalisation collective des objectifs et buts de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

61. La division a continué d'établir, de coordonner et de faciliter des partenariats efficaces avec les Parties et les entités non parties afin de veiller à ce que le secrétariat dispose des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à ses travaux. Neuf partenariats stratégiques innovants ont été conclus, en particulier avec le secteur privé, des organisations philanthropiques et d'autres acteurs clefs, en vue de mobiliser des ressources et de favoriser une action renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris. La Coordination des opérations a appuyé l'allocation des ressources reçues des États parties donateurs et d'autres donateurs, ce qui a permis aux divisions de poursuivre leurs travaux.

62. En termes de gestion, d'administration des ressources financières et de coordination des activités, la Coordination des opérations a continué d'appuyer tous les processus existants et les travaux du département des opérations, conformément aux règles et règlements des Nations Unies et aux politiques appliquées au titre de la Convention.

63. La Coordination des opérations a facilité le transfert des dossiers inactifs et l'accès à ces dossiers, administré le centre où ceux-ci sont regroupés et le système qui les gère, et tenu à jour les archives du secrétariat.

G. Division Affaires juridiques

64. La Division Affaires juridiques donne en toute indépendance des conseils qui font autorité et apporte un soutien : 1) au processus de négociation intergouvernemental ; 2) sur des questions relatives aux moyens de faciliter l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, y compris en fournissant des services de secrétariat au Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto et au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris ; 3) sur l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et le processus découlant de la Convention.

65. Au cours de la période considérée, le manque de ressources a pesé sur l'exécution des activités de la Division. Bien que le processus de révision de la structure du secrétariat ait permis de rationaliser les fonctions de la division et de mieux aligner ses flux de travail sur

les activités prescrites, certains résultats n'ont pu être obtenus du fait des postes restés vacants. Des fonctionnaires d'autres unités du secrétariat ont été détachés et plusieurs consultants et des boursiers ont dû être engagés temporairement.

66. La division a été appelée à fournir des conseils juridiques en relation avec le report des sessions de négociation à 2021, notamment sur les activités prescrites qui devaient être achevées et les points de l'ordre du jour qui devaient être examinés en 2020.

67. Des avis ont été dispensés : aux président(e)s en exercice et aux président(e)s nouvellement élu(e)s de la COP, de la CMP et de la CMA ; aux président(e)s des organes subsidiaires ainsi qu'à leur bureau et à leurs facilitateurs ; aux groupes de négociation et aux Parties qui ont sollicité des conseils ; à la Secrétaire exécutive ; à l'ensemble des programmes du secrétariat ; aux entités du système des Nations Unies. Ainsi, 69 avis juridiques ont été donnés. La division a en outre fourni aux président(e)s des consultations concernant les élections, aux président(e)s et aux coordonnateurs des groupes régionaux et des collectifs et aux Parties un appui et des informations sur le processus électoral découlant de la Convention, notamment sur la mise en œuvre des orientations données par le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA quant à l'élargissement de la composition de divers organes constitués à la suite du report des sessions de négociation. La division Affaires juridiques a également élaboré trois guides de conseils juridiques et procéduraux à l'intention des président(e)s de séance, des membres du Bureau et des autres participants aux processus de négociation au titre de la Convention, ainsi que des annotations et un recueil de pratiques sur le projet de règlement intérieur de la Convention¹³.

68. En ce qui concerne la facilitation de la mise en œuvre des instruments découlant de la Convention, y compris par l'intermédiaire des organes constitués et des activités de renforcement des capacités, l'appui, les avis et les services juridiques fournis par la division Affaires juridiques pour les réunions de tous les organes constitués au titre de la Convention ont permis aux organes de se réunir et de s'acquitter de leurs fonctions conformément à la procédure. La division a également fourni un appui fonctionnel, technique, administratif et logistique aux réunions du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto et du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, ainsi que pour l'établissement de leurs rapports annuels 2020 à la CMP et à la CMA. Elle a aidé la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto à traiter les questions en cours et nouvelles relatives à la mise en œuvre, fourni des conseils sur les effets de l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha et appuyé les travaux de la chambre de facilitation. Elle a également apporté son soutien au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris pour l'élaboration de son projet de règlement intérieur.

69. En ce qui concerne le soutien aux activités du secrétariat et au processus découlant de la Convention, la division Affaires juridiques a dispensé 138 avis et conseils juridiques à l'appui des activités administratives et opérationnelles du secrétariat et a appuyé la négociation, la mise au point définitive et la conclusion de 101 instruments juridiques et accords. Dans le cadre des activités en faveur de la gestion efficace des risques, la division a défendu les intérêts du secrétariat en ce qui concerne les privilèges et immunités, la responsabilité, la propriété intellectuelle et la confidentialité des données, notamment par des injonctions de ne pas faire, par des dérogations et des avertissements et par le dépôt de plaintes pour violation du droit d'auteur.

H. Division Affaires de la Conférence

70. La division Affaires de la conférence s'emploie à fournir des services de conférence de haute qualité pour les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, ainsi que pour un large éventail d'ateliers et d'autres manifestations. Si elle s'acquitte toujours de cette fonction essentielle et si ses mandats fondamentaux restent les mêmes, et si elle adaptait déjà ses services à la nature changeante du processus découlant de la Convention, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de les faire évoluer davantage.

¹³ FCCC/CP/1996/2.

71. Le rôle de la division consiste à planifier et à coordonner les aspects opérationnels des conférences, ateliers et manifestations. La pandémie de COVID-19 a accéléré le passage des réunions physiques aux réunions en ligne, et cette tendance devrait persister lorsque les réunions en présentiel pourront reprendre sans restrictions. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer l'intégration des services entre les divisions pour favoriser une approche cohérente et rationnelle du service des réunions, qu'elles soient physiques, hybrides ou entièrement en ligne.

72. La division a fait face au passage accéléré des réunions en présentiel aux formats virtuels et hybrides et continue de s'adapter en développant des systèmes informatiques innovants de gestion de conférence et en améliorant les systèmes existants afin de prendre efficacement en compte les besoins relatifs aux réunions physiques et en ligne et en étudiant les pratiques exemplaires pour veiller à fournir des services de conférence de haute qualité pour les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, ainsi que pour un large éventail d'ateliers et de manifestations.

73. La division a fourni un appui efficace en matière d'organisation, de logistique, d'enregistrement, d'accréditation et de documentation pour les sessions, manifestations et secteurs d'activité au titre de la Convention :

a) En s'occupant des préparatifs des sessions de juin 2020 des organes subsidiaires, ainsi que de 88 ateliers et réunions qui devaient se tenir à Bonn pendant la période à l'examen. Au total, 14 ateliers et réunions se sont tenus en présentiel avant la déclaration de l'état de pandémie en mars 2020. Les confinements décidés par les États et les restrictions de voyage qui ont suivi ont entraîné le report de la cinquante-deuxième session des organes subsidiaires et de 74 ateliers et réunions ;

b) En facilitant l'organisation de l'Élan de juin, des Dialogues sur le climat et de 20 autres manifestations et réunions en ligne – notamment l'enregistrement et l'accréditation de 3 810 représentants des Parties, États ayant le statut d'observateur et organisations ayant le statut d'observateur –, l'élaboration et la publication de manuels d'aide à l'enregistrement et à l'accréditation, et la prestation de 220 heures d'interprétation simultanée à distance ;

c) En préparant pour la publication et en traitant 171 documents officiels (pour un total de 2 111 347 mots) et 132 documents non officiels (701 606 mots). Étant donné qu'aucune session des organes directeurs ou des organes subsidiaires ne s'est tenue en 2020, il n'existe donc aucune statistique relative au traitement et à la publication des documents au regard des délais fixés par l'ONU. Tout a été mis en œuvre pour traiter les documents et les mettre à disposition dès que possible. Le nouveau système informatisé de gestion des documents, qui continue d'être amélioré, a été mis en place en collaboration avec la sous-division TIC.

74. Avant le report de toutes les activités en présentiel, la division Affaires de la conférence avait reçu des demandes d'assistance en matière de visa pour la participation des représentants aux réunions et ateliers prévus en 2020, et elle en avait entamé le traitement.

75. Au cours de la période considérée, la division, en étroite collaboration avec l'hôte de la vingt-sixième session de la COP, a continué de prendre des mesures visant à réduire l'empreinte carbone des sessions organisées au titre de la Convention. Les activités de sensibilisation des parties prenantes internes et externes ont également été intensifiées afin de mieux faire connaître les mesures de durabilité.

I. Division Services administratifs, ressources humaines et technologies de l'information et de la communication

76. La sous-division Services administratifs administre les ressources financières, les achats et les installations du secrétariat et établit des plans dans ces domaines, et elle organise les voyages. Elle coordonne la préparation du budget et du programme de travail du secrétariat, rend compte de sa mise en œuvre et élabore des politiques et des directives financières et administratives.

77. À partir de mars 2020 et tout au long de la période considérée, le secrétariat a dû suspendre tous les voyages officiels en raison de la pandémie de COVID-19, annuler les voyages déjà réservés et récupérer les frais déboursés, et prêter assistance aux voyageurs bloqués en raison des restrictions aux déplacements. Les services administratifs ont continué d'exécuter les activités d'achat au moindre coût en faisant jouer la concurrence, à la différence notable qu'en raison de la pandémie, les besoins ont concerné des systèmes de conférence en ligne et des services connexes plutôt que les lieux de conférence. La sous-division Services administratifs a administré 381 dossiers d'achat pour un montant total de 13,7 millions de dollars des États-Unis, essentiellement dans le cadre d'accords à long terme et d'achats groupés avec des entités du système des Nations Unies. Seize appels d'offres ont été organisés. Elle a encadré les efforts déployés par le secrétariat pour mesurer, réduire et atténuer l'impact environnemental de ses activités et pour parvenir à un fonctionnement neutre sur le plan climatique. En achetant et en annulant des unités de réduction certifiée des émissions du Fonds pour l'adaptation et en utilisant le programme de compensation des émissions de carbone de l'ONU, le secrétariat a contribué à la compensation, par le système des Nations Unies, d'environ 1 585 kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone (y compris ses propres 10,5 kt), soit plus de 75 % des émissions globales de GES du système des Nations Unies en 2019.

78. La division s'est acquittée avec succès du mandat qui est le sien de fournir un appui financier et budgétaire à tous les programmes du secrétariat et aux clients extérieurs. Elle a continué d'œuvrer au renforcement du suivi de l'exécution du budget, de la gestion financière, des contrôles internes et des rapports. Elle a établi les états financiers pour 2019 et 2020 conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et a apporté son concours aux audits correspondants du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de 2019. Au total, l'unité de gestion des ressources financières a traité d'une manière précise et rapide 7 600 transactions financières, dont 3 400 règlements de facture et 1 400 encaissements. Elle a élaboré six documents officiels sur les questions budgétaires, soit moins que les années précédentes en raison du report de 2020 à 2021 des réunions de session. Elle a établi 46 rapports de donateurs, dont 31 ont été soumis dans les délais fixés.

79. La division a appuyé la vision stratégique du secrétariat et a activement participé au processus de révision structurelle en cours, tant dans le domaine des changements structurels que dans celui des changements conjoncturels. Son appui était fonction des modifications organisationnelles résultant de la révision structurelle et de la pandémie de COVID-19 ; il s'est traduit notamment par des formations ciblées en ligne et en présentiel, des ateliers, des retraites et des sessions individuelles de mentorat, avec en moyenne 1,25 jour de formation par membre du personnel en 2020. La sous-division a amélioré sa communication avec le personnel grâce à différentes activités, telles que l'information des nouvelles recrues sur les avantages et les droits, ainsi que grâce à des supports éducatifs et pédagogiques virtuels sur l'Intranet. Au cours du processus de restructuration, le nombre de fonctionnaires engagés pour une durée déterminée a diminué ; cette situation sera traitée en 2021.

80. La division a mis à la disposition des utilisateurs une infrastructure informatique sûre, fiable, durable et cohérente ; elle a administré et maintenu les systèmes prescrits existants qui appuient le processus intergouvernemental et amélioré l'efficacité globale de la sous-division TIC, en mettant l'accent sur l'extension et l'amélioration des services essentiels destinés aux utilisateurs.

81. Face aux restrictions découlant de la pandémie de COVID-19, la sous-division TIC a mis en place une infrastructure technique pour fournir au personnel un accès sécurisé aux services et aux informations nécessaires au travail à distance. Au total, 437 séances de session, ateliers et réunions au titre de la Convention ont été organisés en ligne et ont bénéficié d'un appui.

J. Division Appui intergouvernemental et progrès collectifs

82. Malgré la pandémie de COVID-19, la division Appui intergouvernemental et progrès collectifs a facilité les avancées du processus climatique en 2020 en veillant à la cohérence,

l'homogénéité et la diligence des travaux des organes directeurs et des organes subsidiaires, et elle a favorisé et appuyé des processus primordiaux tels que l'examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et le bilan mondial au titre de l'Accord de Paris.

83. Pour assurer le fonctionnement continu du processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la sous-division Appui intergouvernemental a intensifié ses efforts de coordination et d'appui apporté à la présidence de la vingt-cinquième session de la COP, à la future présidence de la vingt-sixième session de la COP et aux président(e)s des organes subsidiaires pour les aider à faire progresser au mieux le processus tout en minimisant les retards. Il s'agissait notamment d'organiser et d'appuyer des consultations informelles entre les président(e)s de séance et les Parties concernant les résultats attendus de la vingt-sixième session de la COP et des points précis essentiels au succès de la session, tels que des questions relevant de l'article 6 de l'Accord de Paris, ainsi que la transparence et le financement.

84. La sous-division Appui intergouvernemental a fourni un soutien sur les questions de fond et de procédure pour cinq réunions et une séance d'information informelle du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA. Cet appui essentiel a permis au Bureau de fournir des orientations sur le report et la reprogrammation des sessions de négociation de 2020. La sous-division a continué de tenir les Parties et les parties prenantes informées en utilisant différents canaux de communication, notamment en publiant des notifications. Elle a coordonné plus de 100 consultations bilatérales entre les président(e)s de séance et les Parties et s'est occupée des questions protocolaires selon les besoins.

85. Afin de maintenir la dynamique du processus relatif aux changements climatiques, les président(e)s des organes subsidiaires, en collaboration avec la présidence de la vingt-cinquième session de la COP et la future présidence de la vingt-sixième session, ont organisé l'Élan de juin et les Dialogues sur le climat, une série de manifestations prescrites et de consultations informelles visant à illustrer la manière dont l'action climatique progresse, même face aux difficultés imprévues résultant de la pandémie de COVID-19. Les Dialogues sur le climat constituent à ce jour la plus grande conférence en ligne organisée au titre de la Convention, avec plus de 80 réunions réparties sur deux semaines.

86. Enfin, pour que les Parties et les parties prenantes restent concentrées sur l'urgence d'agir en vue de la vingt-sixième session de la COP, le secrétariat a élaboré le Climate Hub 360, un outil fréquemment mis à jour qui fournit aux différents acteurs des informations sur les manifestations et les activités prévues dans le cadre du processus de lutte contre les changements climatiques ou organisées par des partenaires externes.

87. La sous-division Progrès collectifs a facilité l'examen du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation, ainsi que des questions liées à la recherche, à l'observation systématique et à la science.

88. À l'appui du deuxième examen périodique, la sous-division Progrès collectifs a organisé des consultations virtuelles avec les président(e)s des organes subsidiaires, fourni des informations au GIEC et aux organes constitués, et aidé les cofacilitateurs élus du dialogue structuré entre experts à préparer la première partie de la première réunion du dialogue structuré à l'occasion des Dialogues sur le climat.

89. En ce qui concerne la recherche et l'observation systématique, la sous-division Progrès collectifs a organisé la douzième réunion du dialogue sur la recherche afin de faire le point sur l'état de la recherche concernant les progrès réalisés vers l'objectif de neutralité en matière d'émissions nettes de gaz carbonique à l'échelle mondiale et le renforcement de la résilience aux impacts et risques inévitables liés aux changements climatiques, et la compréhension des différents acteurs à cet égard.

90. Enfin, en application du mandat donné par la vingt-cinquième session de la COP, la sous-division Progrès collectifs a organisé un dialogue sur les liens entre la question des terres et les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que le dialogue sur les océans et les changements climatiques afin d'examiner les moyens de renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation.

K. Division Communication et participation

91. La division Communication et participation veille à ce que la riposte mondiale aux changements climatiques s'appuie sur un message unique et cohérent fondé sur les résultats du processus intergouvernemental et s'emploie à renforcer la cohérence entre les actions menées par les différents acteurs et les objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris.

92. Pendant la période considérée, la division a :

a) Facilité le dialogue intergouvernemental et la mise en œuvre des processus établis relatifs à l'égalité des sexes, à l'Action pour l'autonomisation climatique, à la participation des jeunes, à la participation des observateurs et à l'appui des champions de haut niveau, notamment en préparant un dossier d'information sur l'égalité des sexes à l'intention des organes constitués ; organisé et appuyé des dialogues, ateliers et événements en ligne régionaux et mondiaux sur le genre, l'Action pour l'autonomisation climatique et la participation des jeunes ; assuré la participation d'organisations ayant le statut d'observateur à l'Élan de juin et aux Dialogues sur le climat ; appuyé le lancement de la campagne et des dialogues Objectif zéro, c'est-à-dire environ 90 événements touchant 10 domaines thématiques ; facilité les consultations entre les champions de haut niveau et les groupes de Parties à l'occasion de l'Élan de juin ;

b) Administré une base de données d'informations fiables conçue pour améliorer la communication sur les objectifs et les succès du processus intergouvernemental et élaboré des supports communiquant des informations fiables, pertinentes, opportunes et facilement accessibles aux Parties, aux entités non parties et au public sur le processus découlant de la Convention, les changements climatiques et les mécanismes, organes et processus d'appui à l'action climatique par l'intermédiaire du site Web, des applications mobiles et des médias sociaux de la Convention, du portail de l'Action climatique mondiale, du catalogue de décisions du MDP et du Climate Hub 360 ;

c) Renforcé la participation des Parties et des entités non parties à des initiatives de coopération en appui à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, notamment 1) au moyen de produits destinés aux médias et d'outils de sensibilisation, y compris des discours, des communiqués de presse, des éditoriaux, des déclarations, des entretiens, des vidéos et des exposés sur le Web faits par les président(e)s de séance, la Secrétaire exécutive et de hauts fonctionnaires, des articles publiés sur la page Presse et médias du site Web de la Convention (en anglais, espagnol, français et russe), des messages sur les médias sociaux et des campagnes en ligne, ainsi que des manifestations régionales et des comptes-rendus fournis par les centres régionaux de collaboration ; 2) en entretenant des relations avec les organisations ayant le statut d'observateur ; 3) en organisant l'Élan de juin pour mettre en lumière la quantité extraordinaire d'activités en cours dans le monde entier, qui font évoluer la planète vers un avenir hautement résilient et sobre en carbone ; 4) en apportant un appui dans le cadre de partenariats et de projets de collaboration de façon à obtenir des résultats ; 5) en organisant des ateliers et des formations sur les questions de genre et en favorisant une participation accrue à l'application du programme de travail concernant cette question.

93. Malgré l'annulation en 2020 des sessions de négociation en raison de la pandémie de COVID-19, la division a continué de fournir aux processus et organes établis, avec le soutien des autres divisions du secrétariat, des services d'appui de haute qualité en matière de communication et de participation, notamment pour l'Élan de juin et les Dialogues sur le climat, sachant qu'une communication et une participation efficaces étaient essentielles pendant cette période pour garantir que toutes les parties prenantes soient informées des avancées du processus de négociation et de l'action climatique, et que le plus d'acteurs possibles, y compris les régions, les villes, les entreprises, les investisseurs et la société civile, collaborent avec les pouvoirs publics et le système des Nations Unies aux fins de l'application de l'Accord de Paris.

L. Division Stratégie

94. Au cours de la période considérée, la division Stratégie a défini les orientations stratégiques des travaux du secrétariat et garanti la cohérence globale et la capacité d'ajustement des activités de l'organisation par rapport à ses mandats. Ce faisant, elle a veillé à ce que l'action du secrétariat soit guidée par l'article 2 de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que par les valeurs et principes de l'Organisation des Nations Unies.

95. Tout au long de l'année 2020, la division a joué un rôle central dans la collaboration étroite du secrétariat avec la présidence de la vingt-cinquième session de la COP, la future présidence de la vingt-sixième session et les président(e)s des organes subsidiaires, ainsi qu'avec le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA, afin de minimiser les perturbations et de favoriser l'avancée des travaux dans le cadre du processus découlant de la Convention. En lieu et place des négociations en personne, le secrétariat a aidé les président(e)s et les champions de haut niveau à organiser un certain nombre d'événements en ligne, notamment l'Élan de juin, la campagne Race to Zero et les Dialogues sur le climat, qui ont permis aux Parties et aux entités non parties de présenter les progrès réalisés en 2020 et d'échanger des points de vue et des idées sur les travaux prescrits par les organes subsidiaires, la COP, la CMP et la CMA.

96. La Secrétaire exécutive et le Secrétaire exécutif adjoint ont intensifié leur communication avec les Parties et d'autres parties prenantes, principalement grâce à des outils en ligne, afin de continuer de promouvoir et de faire avancer les travaux entrepris dans le cadre de la Convention. Il s'agissait notamment d'encourager les Parties à ratifier l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto et de les inciter à établir de nouvelles CDN ou à actualiser les CDN existantes et à intensifier leurs efforts pour les mettre en œuvre et exécuter des stratégies de développement à long terme à faible taux d'émission. La Secrétaire exécutive et le Secrétaire exécutif adjoint ont également continué d'encourager les entités non parties à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment en coopérant avec les champions de haut niveau dans le cadre d'initiatives telles que, entre autres, le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat.

97. La Secrétaire exécutive a promu une communication ouverte avec les neuf groupes d'organisations non gouvernementales admises à participer aux réunions afin de débattre de la manière de renforcer la participation au processus de lutte contre les changements climatiques, notamment en organisant des réunions en ligne avec des représentants de ces neuf groupes, la présidence de la COP et les président(e)s des organes subsidiaires.

98. La division a continué de collaborer étroitement avec les entités du système des Nations Unies et a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre des priorités stratégiques du Secrétaire général sur les changements climatiques en 2020-2021 par l'intermédiaire de mécanismes de coordination tels que le groupe des principaux acteurs de l'action climatique (Climate Principals Group) et le groupe restreint sur le climat (Climate Core Group), qui relèvent du Secrétaire général. La Secrétaire exécutive et le Secrétaire exécutif adjoint ont également participé aux réunions du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et du Conseil de direction. En outre, la division Stratégie a appuyé les activités de promotion du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale et a participé activement aux préparatifs du Sommet sur l'ambition climatique 2020, organisé conjointement par l'ONU, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la France, qui s'est tenu le 12 décembre 2020 pour commémorer le cinquième anniversaire de l'adoption de l'Accord de Paris. Elle a également coordonné les contributions aux rapports officiels et a publié des documents relatifs au relèvement après la pandémie de COVID-19.

99. En termes de développement organisationnel, la division a piloté la réalisation de la version finale de l'examen participatif et transparent de la structure et du fonctionnement du secrétariat, notamment en mettant en regard les effectifs actuels et la nouvelle structure. Cet examen visait à améliorer la souplesse, l'efficacité et la capacité du secrétariat à obtenir des résultats et à adapter sa structure et son fonctionnement interne à ses objectifs, en tenant compte de la nouvelle phase de mise en œuvre de l'Accord de Paris.

100. La division a continué d'œuvrer à la réalisation de son objectif de favoriser la transparence, l'information et l'inclusion pour ce qui est des activités administratives en

organisant de manifestations en ligne, en juin et en novembre 2020, afin d'informer les Parties de l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 et de la nouvelle structure du secrétariat, et de communiquer des informations préliminaires sur la démarche d'élaboration budgétaire pour 2022-2023, notamment au moyen de séances de questions-réponses. Au cours d'une séance d'information tenue en novembre 2020, le secrétariat a organisé une discussion entre les Parties et le Comité des commissaires aux comptes au sujet du rapport du Comité sur les états financiers de la Convention pour 2019¹⁴.

¹⁴ FCCC/SBI/2020/INF.9.

Annexe I

Informations générales sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie des fonds relevant de la Convention

[Anglais seulement]

1. The UNFCCC funds were established to meet the specific requirements of the intergovernmental process. The rules governing budget administration, sources of income and income structure vary significantly among the funds.
2. The budget for each fund is administered in accordance with the respective decision on its adoption, as follows:
 - (a) The COP approves the core budget, the CMP endorses it as it applies to the Kyoto Protocol and the CMA endorses it as it applies to the Paris Agreement. Relevant COP decisions provide the regulatory framework for the administration and implementation of the core budget;
 - (b) The CDM Executive Board adopts the CDM budget through the CDM business and management plans;
 - (c) The Joint Implementation Supervisory Committee adopts the budget for JI through the JI business and management plans¹;
 - (d) The Government of Germany and the secretariat agree on the budgets for the Bonn Fund and on requirements relating to the split of the office premises of the secretariat across two campuses;
 - (e) The host of the session of the COP and the secretariat agree on the budget that covers the secretariat's requirements in relation to arrangements for the sessional meetings of the COP;
 - (f) The Executive Secretary approves the budgets for projects and activities under the Trust Fund for Supplementary Activities, the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process and the special account for cost recovery related activities and for indirect costs administered under the special account for programme support costs.
3. The sources and structure of income for the UNFCCC funds are defined by various factors, including:
 - (a) **Budget for the Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC:** the COP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Convention and the Paris Agreement and the CMP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Kyoto Protocol. Income for the core budget consists mainly of these contributions, in addition to a special annual contribution from the Host Government of the secretariat (the Government of Germany) and any funds carried forward from the previous budget period as approved by the COP. Contributions to the core budget are due on 1 January of the relevant budget year;
 - (b) **Budget for the Trust Fund for the International Transaction Log:** the CMP adopts a scale of fees for users of the ITL for each biennium. Income for the ITL budget consists entirely of the contributions from users of the ITL;
 - (c) **Budgets for the Trust Fund for the Clean Development Mechanism and JI:** the CMP generally defined CDM and JI fees and shares of proceeds to be used for managing the two mechanisms. The CDM Executive Board and Joint Implementation Supervisory Committee appropriate funds received through their respective business and management plans;

¹ The JI budget is administered in the Trust Fund for Supplementary Activities.

(d) **Budget for the Bonn Fund:** income for the Bonn Fund consists entirely of annual contributions from the Host Government;

(e) **Budget for the Trust Fund for Supplementary Activities:** income for the Trust Fund for Supplementary Activities consists of voluntary contributions from Parties and non-Party stakeholders for activities and projects approved by the Executive Secretary to enhance implementation of the UNFCCC work programme;

(f) **Budget for the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process:** income for the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process consists of voluntary contributions from Parties to support the participation of representatives of eligible Parties in the sessional meetings of the governing and subsidiary bodies;

(g) **Budget for the special account for programme support costs:** income for the special account for programme support costs consists of a charge on expenditure made under other UNFCCC funds and special accounts. The charge is in line with the charges for programme support costs applied in the United Nations system and is usually 13 per cent. Exceptions include the 5 per cent charge applied to expenditure under the special account for conferences and other recoverable costs;

(h) **Budget for the special account for conferences and other recoverable costs:** income for the special account for conferences and other recoverable costs consists mainly of contributions made under the respective host country agreements for the sessions of the COP and contributions from the Government of Germany as the Host Government of the secretariat to cover requirements relating to the split office premises of the secretariat across two campuses;

(i) **Budget for the special account for cost recovery related activities:** income for the special account for cost recovery related activities consists of charges applied to activities financed from other UNFCCC funds and special accounts to recover the cost of internal services, including services in the areas of information and communication technology and office equipment for staff.

4. The secretariat can only commit funds and spend them based on actual availability of cash. The availability of cash under the various UNFCCC funds and special accounts is closely linked to their specific income structure, including:

(a) The amount of cash available for activities under the core budget depends on the timely and full payment of contributions from all Parties. COP 25 decided to maintain the level of the working capital reserve for the biennium 2020-2021 at 8.3 per cent of the estimated expenditure under the core budget per year². The total level of outstanding contributions, including those that have been outstanding for several years, has increased over time. This has become an increasing concern in recent years because it has affected cash flow, thereby negatively impacting the effective and efficient implementation of the work programme;

(b) Current income under the CDM and JI budgets is less than current funding requirements. However, surpluses accumulated in previous years and prudent management by the CDM Executive Board, the Joint Implementation Supervisory Committee and the secretariat have ensured sufficient cash levels for the effective and efficient implementation of the CDM and JI business and management plans. The reserve under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism amounted to USD 45 million as at 31 December 2020;

(c) The full annual contribution from the Government of Germany to the Bonn Fund is consistently made at the beginning of the relevant year, ensuring sufficient availability of cash;

(d) Payments under the respective host country agreements for sessions of the COP are made in line with the agreed timelines. Early finalization of the agreements is crucial to ensuring timely commitments and effective and efficient use of funding. For example, the

² Decision 17/CP.25, para. 14.

cost of air tickets for staff attending the relevant sessions of the COP usually increases close to the travel dates; purchasing the tickets early reduces this cost;

(e) Payments for activities and projects under the Trust Fund for Supplementary Activities and the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process are made in accordance with the terms of individual contribution agreements. Some agreements include strict conditions on using funding and limit the expenditure period, while others allow greater flexibility. As the contributions are voluntary in nature, there is no related general schedule or due date. Therefore, the timing and level of the contributions can generally only be foreseen with little confidence. Furthermore, donors often allocate their contributions to selected activities and/or projects. Activities and projects that do not receive such allocations can only be undertaken and implemented upon receipt of sufficient levels of unearmarked funds;

(f) The availability of cash under the special account for programme support costs depends on expenditure under the other UNFCCC funds and special accounts. Funding generated in previous years can be used flexibly by carrying it forward. This flexibility ensures that funding gaps resulting from periods in which fewer activities are undertaken under the other funds can be bridged for a certain period of time. This is essential for accounts that cover indirect costs, including for key administrative functions such as human resources and financial management. Related resources (including staff) require continuous funding even when the level of activities involving direct costs is low;

(g) The availability of cash under the special account for cost recovery related activities depends on the availability of cash for related activities and projects under the other UNFCCC funds and special accounts.

Annexe II

Budgets pour l'exercice biennal 2020-2021 pour les fonds relevant de la Convention et dépenses au 31 décembre 2020, par ligne de crédit

[Anglais seulement]

Budgets for the biennium 2020–2021 for UNFCCC funds, and expenditure as at 31 December 2020, by appropriation line

(Thousands of euros)

Appropriation line	Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC		Trust Fund for Supplementary Activities		Trust Fund for the Clean Development Mechanism		Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process		Trust Fund for the International Transaction Log		Bonn Fund		Special account for conferences and other recoverable costs		JI		Total budget	Total exp. ^a
	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a, b}	Budget ^c	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a, b}	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a, b}	Budget ^c	Exp. ^{a, b}		
Executive	3 624	1 532	557	796	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 181	2 328
Programmes Coordination	514	150	–	–	268	135	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	782	285
Adaptation	6 222	2 182	5 902	1 088	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12 124	3 270
Mitigation	3 582	1 371	5 967	1 063	21 925	11 867	–	–	711	160	–	–	–	–	946	457	33 131	14 918
Means of Implementation	6 037	2 553	5 103	1 771	303	167	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	11 443	4 491
Transparency	12 355	5 097	17 308	5 215	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	29 663	10 312
Operations Coordination	1 178	280	413	68	145	63	–	–	–	–	–	–	276	123	–	–	2 012	534
Secretariat-wide operating costs	2 587	966	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 587	966
Administrative Services, Human Resources and ICT	4 232	1 647	2 006	853	221	107	–	–	3 369	1 048	289	446	2 032	(2 555)	–	–	12 149	1 546
Conference Affairs	2 601	1 067	1 645	3 299	–	–	8 497	(294)	–	–	2 810	976	–	–	–	–	15 553	5 048
Legal Affairs	2 286	895	2 157	121	303	186	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 746	1 202
Intergovernmental Support and Collective Progress	3 559	1 444	1 572	280	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 131	1 724

Appropriation line	Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC		Trust Fund for Supplementary Activities		Trust Fund for the Clean Development Mechanism		Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process		Trust Fund for the International Transaction Log		Bonn Fund		Special account for conferences and other recoverable costs		JI		Total budget	Total exp. ^a
	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a, b}	Budget ^c	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a, b}	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a, b}	Budget ^c	Exp. ^{a, b}		
Communication and Engagement	3 606	1 181	8 439	1 340	3 958	1 534	–	–	–	–	68	–	–	–	–	–	16 071	4 055
IPCC ^d	489	245	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	489	245
Total	52 872	20 610	51 069	15 894	27 123	14 059	8 497	(294)	4 080	1 208	3 167	1 422	2 308	(2 432)	946	457	150 062	50 924
Programme support costs	6 873	2 606	6 638	2 042	3 526	1 849	1 105	(39)	530	147	412	178	116	(142)	123	59	19 324	6 700
Adjustment to the working capital reserve	103	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	103	–
Grand total	59 848	23 215	57 707	17 936	30 649	15 908	9 602	(333)	4 610	1 355	3 579	1 600	2 424	(2 574)	1 070	516	169 489	57 624
Exp. rate (%)		39		31		52		NA		29		45		NA		45		34

Notes: (1) All budgets and expenditures are converted to euros to ensure presentation in the same currency, although several budgets were approved and accounted for in United States dollars (see footnote c); (2) budgets either refer to budgets approved by the respective governing body (see annex I) or to funding requirements determined in the integrated budget for 2020–2021; (3) negative expenditure indicated in brackets is attributed to the cancellation of commitments from previous years and refunds; (4) owing to rounding, the figures presented in the table may not sum precisely.

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^b Includes adjustments to the working capital reserve.

^c Budget approved in United States dollars. Amounts have been converted into euros using the official United Nations exchange rate as at 1 January 2020 to ensure consistency of presentation among all funding sources.

^d Provision for an annual grant to the IPCC.

Annexe III

Postes et personnel

[Anglais seulement]

1. This annex contains information on secretariat posts under all funding sources and the distribution of staff members among geographical regions, between Annex I and non-Annex I Parties and by gender. Post numbers are counted in full-time equivalent as some posts are not fully budgeted or filled. Information on the distribution of staff members is presented in terms of head counts. A staff member is therefore counted as one even if employed only on a part-time basis. The total number of staff members is therefore higher than the total number of posts. The numbers of filled posts and staff members take into account staff on fixed-term, temporary and other contracts.

I. Posts

2. The total number of budgeted secretariat posts for the biennium 2020–2021 as presented in the updated work programme as at 1 January 2020 is 484¹. The total number of originally budgeted posts is 498 for 2020 and includes 14 additional posts for work on matters related to Article 6 of the Paris Agreement as referred to in footnote *a* to table 7 of the updated work programme. As at 31 December 2020, 355 (71 per cent) of the budgeted posts for 2020 had been filled by staff².

3. Table III.1 shows the number of budgeted and filled posts by grade and source of funding as at 31 December 2020. The share of filled posts in the total number of budgeted posts ranges from 39 per cent under the Trust Fund for Supplementary Activities to 83 per cent under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism. The total number of unfilled posts was particularly high under the Trust Fund for Supplementary Activities because positions can only be filled when a sufficient level of voluntary contributions has been received for the relevant project or activity. The share of filled posts is expected to increase significantly in 2021 as recruitment for many posts was launched after the completion of the secretariat's structural review.

Table III.1

Budgeted posts and filled posts by source of funding as at 31 December 2020

	USG	ASG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Subtotal	GS	Total
<i>Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC</i>												
Budgeted	1	1	2	8	18	34	44	18	–	126	53.5	179.5
Filled	1	1	0	6	13	22	35.6	15	–	93.6	47.4	141
<i>Trust Fund for Supplementary Activities</i>												
Budgeted	–	–	–	–	2	12	46	27	–	87	23	110
Filled	–	–	–	–	0	7	15	12	–	34	9	43
<i>Trust Fund for the Clean Development Mechanism</i>												
Budgeted	–	–	–	1	2	11	25	24	–	63	22	85
Filled	–	–	–	–	2	9	20	22	–	53	17.5	70.5
<i>Trust Fund for the International Transaction Log</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	2	3	1	–	6	0.5	6.5
Filled	–	–	–	–	–	1	2	1	–	4	0	4

¹ See <https://unfccc.int/documents/230892>.

² The number of filled posts is based on full-time equivalents because some staff contracts were issued on a 50 or 80 per cent basis.

	USG	ASG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Subtotal	GS	Total
<i>Bonn Fund</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	8	9
Filled	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	6	7
<i>Special account for conferences and other recoverable costs^a</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	5	6
Filled	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	3	4
<i>Special account for cost recovery related activities</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	4	8	6	–	18	10	28
Filled	–	–	–	–	–	4	4	6	–	14	9	23
<i>Programme support costs</i>												
Budgeted	–	–	–	1	2	6	13	7	–	29	45	74
Filled	–	–	–	0	2	3	11	4	–	20	42.3	62.3
Total												
Budgeted	1	1	2	10	24	69	140	84	–	331	167	498
Filled	1	1	0	6	17	46	88.6	61	–	220.6	134.2	354.8

Note: The number of filled posts is based on full-time equivalents. The total number of staff members on contract under all funding sources was 381 as at 31 December 2020; this includes 24 staff members in temporary positions to respond to workload peaks and ensure business continuity while the structural review was ongoing.

^a These posts are in support of operating the split office premises and are funded by the Government of Germany.

4. Table III.2 shows the number of posts under the Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC and filled posts by grade and division. As at 31 December 2020, 141 of the 179.5 core budget posts had been filled.

Table III.2

Core budget posts and filled posts by grade and division as at 31 December 2020

Division	P and above		GS		Total budgeted	Total filled
	Budgeted	Filled	Budgeted	Filled		
Executive	8	5	6.5	5	14.5	10
Programmes Coordination	1	0	1	1	2	1
Adaptation	16	10.8	5	4.8	21	15.6
Mitigation	10	4	4	3	14	7
Means of Implementation	16	13	6	6	22	19
Transparency	33	28	12	10.6	45	38.6
Operations Coordination	3	2	2	2	5	4
Administrative Services, Human Resources and ICT	6	5	2	1	8	6
Conference Affairs	7	5	3	3	10	8
Legal Affairs	5	5	3	3	8	8
Intergovernmental Support and Collective Progress	11	8	4	4	15	12
Communication and Engagement	10	7.8	5	4	15	11.8
Total	126	93.6	53.5	47.4	179.5	141

Note: The number of filled posts is based on full-time equivalents. The total number of staff members on contract under the core budget was 142 as at 31 December 2020: 10 in Executive, 1 in Programmes Coordination, 16 in Adaptation, 7 in Mitigation, 19 in Means of Implementation, 39 in Transparency, 4 in Operations Coordination, 6 in Administrative Services, Human Resources and ICT, 8 in Conference Affairs, 8 in Legal Affairs, 12 in Intergovernmental Support and Collective Progress and 12 in Communication and Engagement.

II. Staff

5. The total number of staff members on contract under all funding sources was 381 as at 31 December 2020.

6. Table III.3 provides information on the geographical distribution of the staff appointed at the Professional level and above. As at 31 December 2020, Western European and other States accounted for the highest percentage of staff appointed at the Professional level and above (42.8 per cent, compared with 43.1 per cent as at 31 December 2019), whereas African States accounted for the lowest (8.9 per cent, compared with 8.3 per cent as at 31 December 2019).

7. The secretariat has continued its efforts to achieve good geographical distribution and gender balance among staff at the Professional level and above.

Table III.3

Geographical distribution of staff members appointed at the Professional level and above as at 31 December 2020

<i>Grade</i>	<i>African States</i>	<i>Asia-Pacific States</i>	<i>Latin American and Caribbean States</i>	<i>Eastern European States</i>	<i>Western European and other States</i>	<i>Total</i>
USG	–	–	1	–	–	1
ASG	–	1	–	–	–	1
D-2	–	–	–	–	–	–
D-1	1	–	1	–	4	6
P-5	4	4	2	3	4	17
P-4	2	14	4	6	21	47
P-3	8	25	8	6	46	93
P-2	6	22	9	8	26	71
Total	21	66	25	23	101	236
Percentage of total	8.9	28.0	10.6	9.7	42.8	100

8. Table III.4 highlights the distribution of staff members appointed at the Professional level and above between Annex I Parties and non-Annex I Parties. As at 31 December 2020, the percentage of staff from non-Annex I Parties at the Professional and higher levels was 45.8 per cent, compared with 54.2 per cent for Annex I Parties. As at 31 December 2019, the percentage of staff from non-Annex I Parties was 47.7 per cent and from Annex I Parties was 52.3 per cent.

Table III.4

Distribution of staff members at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties as at 31 December 2020

<i>Grade</i>	<i>Annex I Parties</i>	<i>Non-Annex I Parties</i>
USG	–	1
ASG	–	1
D-2	–	–
D-1	4	2
P-5	7	10
P-4	26	21
P-3	55	38
P-2	36	35
Total	128	108
Percentage of total	54.2	45.8

9. Table III.5 highlights the distribution of staff members by gender. As at 31 December 2020, the percentage of female staff at the Professional and higher levels was 44.1 per cent, while the percentage of male staff was 55.9 per cent. This represents a change since 31 December 2019, when 40.3 per cent of staff at the Professional and higher levels were female and 59.7 per cent were male.

Table III.5

Distribution of staff members by gender as at 31 December 2020

<i>Grade</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
USG	–	1
ASG	1	–
D-2	–	–
D-1	4	2
P-5	10	7
P-4	27	20
P-3	51	42
P-2	39	32
Subtotal	132	104
Percentage of P and above	55.9	44.1
Number of GS	35	110
Total	167	214
Percentage of total	43.8	56.2

Annexe IV

Situation des fonds relevant de la Convention

[Anglais seulement]

1. Tables IV.1–IV.9 provide information on the income and expenditure under the UNFCCC trust funds and special accounts as at 31 December 2020.

I. Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC

2. Table IV.1 shows the income and expenditure under the Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC as at 31 December 2020.

Table IV.1

Status of the core budget as at 31 December 2020

(Euros)

	2020
Total approved income	29 919 688^a
Contributions received for 2020 to the Convention	18 058 847
Contributions received for 2020 to the Kyoto Protocol	2 549 205
Voluntary contributions from the Host Government	766 938
Total income received	21 374 990
<i>Expenditure</i>	
Expenditure	20 609 023
Programme support costs	2 606 107
Total expenditure	23 215 130
Balance^b	(1 840 140)

Notes: (1) Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document; (2) brackets indicate a negative figure.

^a Equals the approved budget plus adjustment to the working capital reserve.

^b Expenditure not covered by contributions for the reporting period was covered by contributions received for previous years.

II. Trust Fund for Supplementary Activities, including joint implementation

3. Table IV.2 shows the income and expenditure under the Trust Fund for Supplementary Activities, including JI, as at 31 December 2020.

Table IV.2

Status of the Trust Fund for Supplementary Activities, including joint implementation, as at 31 December 2020

(United States dollars)

	2020
<i>Income</i>	
Carry-over from previous years	42 700 340
Voluntary contributions received in 2020	14 310 175
Interest	396 383
Miscellaneous income and transfers ^a	654 607
Total income	58 061 505
<i>Expenditure</i>	
Expenditure	18 891 656

	2020
Programme support costs	2 401 674
Total expenditure	21 293 330
Balance	36 768 175
Less: operating reserve	2 500 000
Net balance	34 268 175

Note: Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^a Includes gains and losses on exchange rate fluctuations and transfers from or to other UNFCCC trust funds as allocated in line with the relevant contribution agreements.

III. Trust Fund for the International Transaction Log

4. Table IV.3 shows the income and expenditure under the Trust Fund for the International Transaction Log as at 31 December 2020.

Table IV.3

Status of the Trust Fund for the International Transaction Log as at 31 December 2020 (Euros)

	2020
Total approved budget	2 305 388
<i>Income</i>	
Unspent balances from previous financial periods	1 250 000
ITL fees received for 2020	1 047 310
Total income	2 297 310
<i>Expenditure</i>	
Expenditure	1 208 048
Programme support costs	146 569
Total expenditure	1 354 617
Balance	942 693

Note: Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

IV. Trust Fund for the Clean Development Mechanism

5. Table IV.4 shows the income and expenditure under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism as at 31 December 2020.

Table IV.4

Status of the Trust Fund for the Clean Development Mechanism as at 31 December 2020 (United States dollars)

	2020
<i>Income</i>	
Carry-over from previous years ^a	127 735 764
CDM fees	15 868 471
Reimbursement for cancellation of certified emission reductions	1 618 551
Interest	1 136 980
Miscellaneous income	7 980
Refunds of fees ^b	(241 695)
Total income	146 126 051
<i>Expenditure</i>	
Expenditure	17 892 598
Programme support costs	2 304 931

	2020
Total expenditure	20 197 529
Balance	125 928 522
Less: operating reserve	45 000 000
Net balance	80 928 522

Notes: (1) Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document; (2) brackets indicate a negative figure.

^a The carry-over balance includes the operating reserve.

^b Refunds may be given in the event that fewer certified emission reductions were issued than the quantity claimed in the request for issuance for which the share of proceeds for administration was paid and the difference corresponds to more than USD 200.

V. Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process

6. Table IV.5 shows the income and expenditure under the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process as at 31 December 2020.

Table IV.5

Status of the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process as at 31 December 2020

(United States dollars)

	2020
<i>Income</i>	
Carry-over from previous years	3 004 563
Voluntary contributions received in 2020	735 201
Interest	33 414
Miscellaneous income and transfers ^a	1 749 607
Total income	5 522 785
<i>Expenditure</i>	
Expenditure	(346 563)
Programme support costs	(44 505)
Total expenditure	(391 069)
Balance	5 913 853
Less: operating reserve	–
Net balance	5 913 853

Notes: (1) Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document; (2) brackets indicate a negative figure.

^a Includes gains on exchange rate fluctuations and transfers from other UNFCCC trust funds as allocated in line with the relevant contribution agreements.

VI. Bonn Fund

7. Table IV.6 shows the income and expenditure under the Bonn Fund as at 31 December 2020.

Table IV.6

Status of the Bonn Fund as at 31 December 2020

(United States dollars)

	2020
<i>Income</i>	
Carry-over from 2019	423 803
Contributions	1 997 234
Miscellaneous income	27 387

	2020
Total income	2 448 424
<i>Expenditure</i>	
Organizing and servicing intergovernmental meetings	857 035
Strengthening the delivery of UNFCCC conferences (integrating innovation and virtual needs)	467 965
Addressing institutional needs	325 434
Programme support costs	214 644
Total expenditure	1 865 078
Balance	583 346
Less: loss on exchange	729
Less: refund to donor	123 803
Less: operating reserve	300 000
Net balance	158 814

Note: Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

VII. Special account for conferences and other recoverable costs

8. Table IV.7 shows the income and expenditure under the special account for conferences and other recoverable costs as at 31 December 2020.

Table IV.7

Status of the special account for conferences and other recoverable costs as at 31 December 2020

(United States dollars)

	2020
<i>Income</i>	
Carry-over from previous years	(1 198 595)
Voluntary contributions received in 2020	5 222 105
Interest	9 612
Refunds to donors	(74 998)
Miscellaneous income and transfers ^a	(4 467 139)
Total income	(509 015)
<i>Expenditure</i>	
Expenditure	(2 788 790)
Programme support costs	(161 413)
Total expenditure	(2 950 203)
Balance	2 441 188
Less: operating reserve	200 203
Net balance	2 240 985

Notes: (1) Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document; (2) brackets indicate a negative figure.

^a Includes gains and losses on exchange rate fluctuations and transfers from or to other UNFCCC trust funds as allocated in line with the relevant contribution agreements.

VIII. Special account for programme support costs

9. Table IV.8 shows the income and expenditure under the special account for programme support costs as at 31 December 2020.

Table IV.8

Status of the special account for programme support costs as at 31 December 2020

(United States dollars)

	2020
<i>Income</i>	
Carry-over from 2019	12 746 950
Programme support cost income	7 791 896
Miscellaneous income	226 667
Total income	20 765 513
<i>Expenditure</i>	
Staff costs	6 737 057
Non-staff costs	1 779 519
Total expenditure	8 516 576
Balance	12 248 937
Add: gain on exchange	7 156
Net balance	12 256 093

Note: Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

IX. Special account for cost recovery related activities

10. Table IV.9 shows the income and expenditure under the special account for cost recovery related activities as at 31 December 2020.

Table IV.9

Status of the special account for cost recovery related activities as at 31 December 2020

(United States dollars)

	2020
<i>Income</i>	
Carry-over from 2019	2 797 709
Income from fees and services provided	5 913 687
Miscellaneous income	51 972
Total income	8 763 368
<i>Expenditure</i>	
Staff costs	2 934 458
Non-staff costs	3 121 842
Total expenditure	6 190 536
Balance	2 572 832
Add: gain on exchange	1 289
Net balance	2 574 121

Notes: (1) Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document; (2) brackets indicate a negative figure.

Annexe V

Projets et manifestations financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2020, au 31 décembre 2020¹

[Anglais seulement]

The table below presents budgets, expenditure and expenditure rates for projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in 2020 as at 31 December 2020. Project names and biennial budgets are presented as in the annex to the fundraising letter sent to Parties in March 2020. Project expenditure is limited, inter alia, by available funding, which mostly was less than the amounts budgeted for the biennium.

Projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in 2020 as at 31 December 2020 (Euros)

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2020–2021 budget^a</i>	<i>2020 available funding^b</i>	<i>Expenditure^c</i>
SB101-000	Intergovernmental engagement			
SB101-003	Consultancies to conduct the independent review of the CTCN and periodic assessment of the Technology Mechanism	197 750	78 063	67 156
SB101-004	Additional support for the development of the enhanced transparency framework	1 594 385	196 043	39 838
SB101-005	Enhanced coordination and operational support to Presidency teams	662 948	401 275	245 348
SB101-007	Enhanced legal support for presiding officers	309 032	200 954	58 507
SB102-000	Intergovernmental processes			
SB102-001	Enhanced support to established work programmes on research and systematic observation, the technical examination process on adaptation, the NWP and NAPs	1 619 647	493 426	481 513
SB102-002	Support to the technical examination process on mitigation	1 350 079	637 467	21 482
SB102-003	Enhanced support, engagement and outreach in support of the development of the biennial assessment and overview of finance flows, including in relation to Article 2, para. 1(c), of the Paris Agreement, and determination of needs of developing countries	1 320 572	516 356	234 716
SB102-004	Full support to all potential reviews of national reporting, including reporting related to REDD-plus	3 843 460	4 022 576	2 384 182
SB102-005	Enhanced support for the review of the long-term goal and preparations for the global stocktake	574 741	183 921	80 432
SB102-006	Enhanced support to Action on Climate Empowerment and the summary for policymakers on the technical examination processes on mitigation and adaptation	1 743 067	893 997	436 286
SB200-000	Constituted bodies			
SB200-001	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the Adaptation Committee, the Least Developed Countries Expert Group, the Facilitative Working Group of the Local Communities and Indigenous Peoples Platform and the WIM Executive Committee	4 679 712	1 524 848	530 842
SB200-002	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the Katowice Committee on Impacts	899 550	595 136	334 617
SB200-003	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the Standing Committee on Finance, the Technology Executive Committee and the PCCB	1 122 650	805 902	340 036

¹ Excludes JI.

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2020–2021 budget^a</i>	<i>2020 available funding^b</i>	<i>Expenditure^c</i>
SB200-004	Support for the full extent of short-term activities of the CGE, in support of developing countries' reporting	10 651 195	4 621 208	2 851 943
SB200-007	Support for the full extent of short-term activities of the compliance committees under the Kyoto Protocol and the Paris Agreement	486 533	253 021	682
SB300-000	Data and information management			
SB300-001	Development and enhancement of adaptation-related data portals, including the adaptation registry, NAPs, NWP	634 843	324 720	208 800
SB300-002	Development and enhancement of mitigation-related data portals and data management systems to support NDCs including an information portal on long-term low-emission development strategies	423 863	76 510	–
SB300-003	Development and enhancement of support and means of implementation data portals, in particular the finance, TT:CLEAR and capacity-building portals	387 866	9 758	–
SB300-004	Enhancement of existing portals and data management for existing transparency arrangements and initiation of the development of systems for the enhanced transparency framework	2 476 734	378 172	234 421
SB300-006	Maintenance and enhancement of the NAZCA and internal communications	1 605 504	687 128	231 853
SB300-007	Enhancement of the elections portal and database	301 421	60 484	–
SB300-008	Enhancement of the registration and accreditation system for UNFCCC conferences and events	1 858 398	122 645	88 796
SB300-009	Enhancement of the security of the secretariat's data management systems	1 492 097	274 314	229 704
SB400-000	Enhanced engagement			
SB400-001	Enhanced engagement with respect to climate change impacts, vulnerability and adaptation	318 145	56 132	244
SB400-002	Regional dialogues and broader engagement and partnerships with respect to NDCs and consideration of the socioeconomic impacts of their development and implementation	4 232 121	1 167 190	883 428
SB400-003	Enhanced engagement with Parties and other stakeholders to strengthen the capacities of developing countries with respect to the implementation of NDCs and NAPs	2 737 631	3 506 691	1 350 573
SB400-004	Enhanced engagement with national reporting experts to enhance capacity for participation in the transparency arrangements under the Convention and the Paris Agreement	569 283	101 579	–
SB400-006	Enhanced engagement of all stakeholders in the UNFCCC process and action towards the objective of the Convention, including provision of multilingual communication materials and regional engagement including Gender, ACE, UNFCCC Official Website	6 976 518	3 227 171	1 619 745
SB400-007	Enhanced engagement with and support of legislators and policymakers through information exchange and knowledge management with respect to climate change legislation	811 403	179 910	71 625
SB400-009	Enhancement of the information and communication technology infrastructure required to support virtual participation and engagement in UNFCCC events and activities	805 690	454 050	341 171
SB400-010	Enhanced engagement by the Executive Secretary and Deputy Executive Secretary in United Nations wide management and coordination activities	230 520	167 957	13 608
SB500-000	Oversight and administration			
SB500-007	Institutional legal review and advice with respect to all of the secretariat's activities and operations	488 928	240 598	–
SB500-009	Upgrading of the secretariat's information and communication technology infrastructure	864 009	394 021	309 350

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2020–2021 budget^a</i>	<i>2020 available funding^b</i>	<i>Expenditure^c</i>
SB500-010	Consultancies to support organizational oversight and development and enhanced engagement by the Executive Secretary and Deputy Executive Secretary in United Nations wide management and coordination activities	170 630	479 110	455 699
SB500-012	Coordination of innovation activities and operational efficiency improvements	455 797	582 292	294 653
Total		58 896 722	27 914 625	14 441 250^d

^a As presented in the annex to the fundraising letter sent to Parties in March 2020.

^b Funding available for supplementary projects in 2020.

^c Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^d Total expenditure under the trust fund amounted to EUR 18,452,239 (see table 4) and included costs accounted for in 2020 relating to support for the JI mechanism and to COP 25.